

La responsabilisation pour maîtriser les coûts

Assura, un assureur responsable pour des assurés responsables



En tant qu'assurés, vous le savez mieux que quiconque: l'augmentation continue des coûts de la santé pèse de plus en plus sur les ménages helvétiques. Cette hausse se poursuivra si rien n'est fait, notamment en raison du vieillissement de la population, des nouveaux traitements, qui sont pour beaucoup d'entre eux très chers, et de la surcapacité de plusieurs équipements lourds.

Le système de santé suisse est l'un des meilleurs au monde, mais aussi l'un des plus chers. La couverture fournie par l'assurance de base est très large en comparaison internationale.

Il appartient à tous les acteurs de notre système de santé, en particulier aussi à l'assuré, de développer des solutions et d'adopter des comportements responsables afin de maîtriser la croissance des coûts tout en maintenant une haute qualité.

Assura s'engage en ce sens en favorisant le dialogue et la recherche de solutions avec toutes les parties prenantes.

Grâce au tiers garant, les assurés contrôlent leurs factures et sont conscients des coûts des médicaments qui leur sont proposés en pharmacie, ce qui leur permet de privilégier des choix économes. Le choix de franchises élevées va dans le même sens, puisque l'assuré accepte de prendre à sa charge les dépenses modérées et de ne recourir à son assurance-maladie qu'une fois la franchise atteinte ou en cas de gros pépin. Il bénéficie en contrepartie de primes réduites et réalise de substantielles économies sur la durée.

De son côté, Assura contribue à la maîtrise des coûts en contrôlant scrupuleusement les factures qui lui sont soumises, en négociant activement les tarifs des prestations pour ses assurés et en maintenant des frais administratifs parmi les plus bas du secteur.

La responsabilisation partagée, à la base de notre philosophie depuis 1978, est la voie à suivre. Merci de votre engagement à nos côtés!

Je vous souhaite une excellente lecture.

Eric Bernheim, Directeur général

Plus d'information sur www.assura.ch/responsabilisation

Savez-vous que...

... la consommation de fruits et légumes nous aide à ren- forcer nos défenses pour affronter l'hiver?

L'automne arrive. Avec sa grisaille et ses journées raccourcies, le moral n'est pas toujours au rendez-vous. A cela s'ajoute le début des refroidissements. Afin de redonner un coup de pepsi à notre quotidien, les légumes et fruits de saison sont là!

Riches en vitamines et nutriments, ils nous aident à renforcer notre système immunitaire et nous préparent pour l'hiver. Même s'ils ne sont pas aussi sexys que leurs cousins d'été, il existe des solutions pour les agrémenter et les rendre appétissants. Salade de pousses d'épinards, carottes et cerneaux de noix ou encore confiture de courge, pomme et cannelle, toute idée est bonne à prendre pour illuminer l'automne et faire le plein de vitamines!

Rejoignez-nous!



Contact

Tél: 0842 277 872
(0842 ASSURA)

Max. Fr. 0.08/min. pour le réseau fixe.
Tarifs mobile selon fournisseur.

www.assura.ch

Les primes de l'assurance-maladie de base: les clefs pour bien comprendre

Chaque année, à fin septembre, vous recevez l'information du montant de votre prime d'assurance-maladie pour l'année suivante. C'est pour beaucoup l'occasion de se rappeler que notre système de santé a un coût.

Les primes de chaque caisse-maladie sont fixées en fonction de la loi (LAMal - Loi fédérale sur l'assurance-maladie) et validées par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Celui-ci doit s'assurer en particulier que les primes permettent de couvrir les coûts. En un mot, les caisses-maladie ne doivent, en principe, réaliser ni pertes, ni profits dans l'assurance obligatoire des soins (AOS). Les éventuels profits sont affectés aux réserves légales. Les assureurs doivent par contre constituer des réserves suffisantes pour pouvoir remplir leurs obligations envers les assurés en toutes circonstances.

Voici une brève explication sur la fixation des primes en assurance de base.



Printemps et début d'été studieux

Dès le début de l'année, les assureurs-maladie s'activent :

- De mai à la mi-juillet: ils finalisent **le calcul des primes pour l'année civile suivante sur la base des coûts prévisibles.**
- Fin juillet: **ils soumettent ces primes à l'OFSP.**

L'OFSP veille à ce que:

- les primes couvrent les coûts,
- les primes ne soient pas plus élevées que nécessaire,
- les assureurs remplissent leurs obligations en matière de réserves légales,
- les autres dispositions légales soient respectées.



Septembre - le temps de l'information

Fin septembre, **l'OFSP communique sur les primes de l'année suivante.** Ensuite, les assureurs ont jusqu'à fin octobre pour les communiquer à leurs assurés.



Octobre et novembre - la période des changements

Vous recevez le montant de votre nouvelle prime d'assurance-maladie. Vous avez jusqu'au 30 novembre pour ajuster votre franchise, changer de modèle, voire changer d'assureur.

La base du calcul des assureurs

La fixation des primes pour l'année à venir se fait sur la base des remboursements effectués lors des années précédentes ainsi que sur ceux du premier semestre de l'année en cours. S'il est relativement aisé de connaître les prestations de nos assurés actuels, voire d'estimer leurs futurs frais de santé, il est par contre plus difficile de connaître ces informations pour les nouveaux venus et donc d'estimer l'effet de ces variations d'effectifs. D'autres facteurs ont également un impact important sur le calcul des primes, en

particulier pour Assura, à savoir la contribution à la compensation des risques (plus d'informations sur www.assura.ch/infographies) ou encore les modifications légales quant à la participation à certains frais (ex.: depuis 2014, prise en charge sans franchise ni quote-part de tous les frais des femmes enceintes). Soucieuse de déterminer au plus juste ses tarifs, Assura travaille constamment à l'amélioration de ses outils d'analyse et de prévision.

Durablement responsable et avantageuse

Comme chacun le sait, les coûts de la santé augmentent régulièrement et vous le constatez à travers la hausse de vos primes. Assura s'engage à travers une véritable politique de responsabilisation vis-à-vis de ses assurés pour qu'ils contribuent à la maîtrise des coûts en privilégiant les franchises à option, les médicaments génériques, etc. De son côté, Assura analyse scrupuleusement les factures avant de les rembourser et maîtrise ses frais administratifs, autant de gestes responsables!

Une attitude qui porte ses fruits, puisque vous réalisez de nombreuses économies en faisant confiance à Assura.

www.assura.ch/fidelite

Enfin, Assura s'engage également pour un dialogue entre tous les acteurs du système de santé (assurés, prestataires de soins, autorités et assureurs-maladie) afin de chercher des solutions visant à maîtriser les coûts.

Hospita: gérez sereinement les dépenses liées à une hospitalisation

Dès
Fr. 3.-
par mois

Une soudaine douleur abdominale, un virus attrapé en voyage ou un accident de sport et vous voilà cloué à l'hôpital pendant une semaine!

Une hospitalisation peut engendrer de nombreuses dépenses imprévues: il faut trouver quelqu'un pour s'occuper des enfants et de la maison, organiser le déplacement des proches à l'hôpital et régler bien d'autres détails. Grâce au capital d'hospitalisation de l'Hospita, vous disposez d'un montant pour faire face aux conséquences économiques suite à un séjour hospitalier de plus de 24h.

L'Hospita en bref:

- Prime mensuelle dès Fr. 3.- seulement pour un enfant et Fr. 5.- pour un adulte.
- Exemples de capitaux à choix (adulte): Fr. 1'000.-, Fr. 2'000.- ou Fr. 3'000.-
- Capital supplémentaire de Fr. 1'000.- pour un adulte lorsque l'assuré, au bénéfice d'une assurance d'hospitalisation en privé auprès d'Assura SA, choisit délibérément de séjourner en division générale d'un établissement public.
- Valable dans le monde entier



Pour plus d'informations ou pour souscrire l'Hospita, rendez-vous sur www.assura.ch/hospita

L'Espace Client: simple, rapide, écologique!

Depuis plus de 10 ans maintenant, vous avez la possibilité de gérer en ligne votre police d'assurance ainsi que vos données administratives. Vous bénéficiez ainsi de traitements administratifs plus rapides et contribuez également à la réduction du volume de papier. Faites comme plus de 300'000 assurés, inscrivez-vous sur:

www.e-assura.ch

Les + de l'Espace Client:

- Modification de votre couverture d'assurance: ajout d'une complémentaire, modification de votre franchise.

- Arrivée d'un nouveau membre dans la famille.
- Gestion de vos données personnelles: changement d'adresse, changement de numéro de téléphone.
- Accès à tous les formulaires de contact: modification du mode de paiement, de la périodicité des paiements, demande d'attestations pour les impôts.
- Suivi du statut de vos demandes.
- Abandon de la correspondance papier.

Info

Remplacement de la carte d'assuré: ne perdez pas vos données

Les cartes d'assurés arrivées à échéance au 31 décembre 2016 seront remplacées pour le début de l'année prochaine. Si vous avez sauvegardé des données personnelles sur la puce, **elles ne seront pas automatiquement transférées sur la nouvelle carte.**

Votre carte contient des données administratives de base, comme votre nom, prénom, numéro AVS et numéro de police. Vous pouvez également enregistrer des données personnelles relatives à votre état de santé dans la puce, telles que votre groupe sanguin, vos allergies ou votre médication. Seuls les médecins (hôpitaux), les dentistes et les chiropraticiens peuvent

enregistrer ou effacer des données. Ces informations peuvent être consultées uniquement si vous en donnez l'autorisation. N'oubliez pas d'indiquer ces informations sur votre nouvelle carte.

Votre carte ne comporte pas de code secret d'origine. Vous pouvez en ajouter un, si vous le souhaitez. Veuillez noter qu'Assura n'a pas accès aux données médicales personnelles enregistrées sur la puce.

Plus d'informations sur la carte d'assuré sur notre page:

www.assura.ch/carte

Vos prochains rendez-vous avec Assura

Assura part à votre rencontre à l'occasion des nombreuses foires cet automne dans toute la Suisse. Nos conseillers se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions, vous présenter nos avantages ainsi que l'éventail complet de nos prestations.

1 Comptoir Suisse 2016

Palais de Beaulieu, Lausanne
Du 10.09.2016 au 19.09.2016

2 HESO

Rythalle Soledurn, Soleure
Du 23.09.2016 au 02.10.2016

3 Züspa

Messe Zürich, Zurich
Du 23.09.2016 au 02.10.2016

4 WEGA-Messe

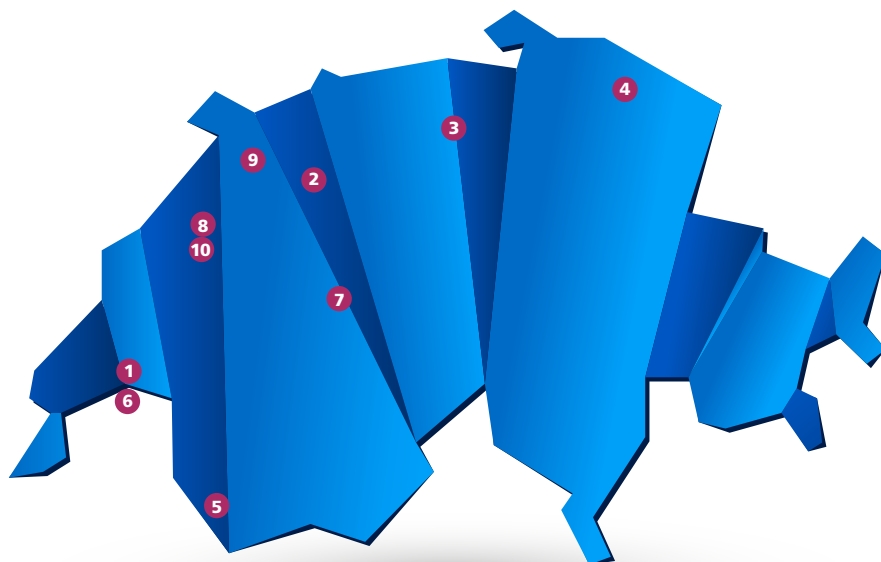
Geschäftsstelle WEGA, Weinfelden
Du 29.09.2016 au 03.10.2016

5 Foire du Valais 2016

CERM, Martigny
Du 30.09.2016 au 09.10.2016

6 Baby & Kid Planet

Palais de Beaulieu, Lausanne
Du 14.10.2016 au 16.10.2016



7 IGA

Congress Centre Kursaal, Interlaken
Du 19.10.2016 au 23.10.2016

9 Moutier-Expo

Forum de l'Arc, Moutier
Du 02.11.2016 au 06.11.2016

8 NewPort Expo 2016

Place du Port, Neuchâtel
Du 21.10.2016 au 30.10.2016

10 Salon des mariés

Place du Port, Neuchâtel
Du 12.11.2016 au 13.11.2016

Participez également sur place à notre grand tirage au sort pour tenter de gagner un voyage de rêve d'une valeur de Fr. 5'000.-. Nous nous réjouissons de vous rencontrer sur l'un de nos stands!

Mon
Club
Assura

club.assura.ch

Fr. **10.-**
de rabais sur vos
billets

www.assura.ch/swiss-indoors

Retrouvez vos avantages sur le nouveau site!

Afin de vous remercier de votre confiance et votre fidélité, Assura négocie des rabais et promotions dont vous pouvez profiter. Des offres dans les domaines de la santé, du bien-être, des loisirs, de la maison et du divertissement vous sont proposées.

Important: toutes ces réductions sont financées par nos partenaires. Celles-ci n'ont par conséquent aucun impact sur vos primes d'assurance.

Profitez-en librement!



Chaque année, l'élite mondiale du tennis se réunit dans la prestigieuse Halle St-Jacques pour des matches spectaculaires. **Profitez d'un rabais de Fr. 10.- sur votre billet (uniquement les 24, 25 et 26 octobre 2016)** pour le plus grand évènement sportif de Suisse et l'un des plus importants tournois en salle du monde.